



L'Œnothèque de la Confrérie Saint-Etienne d'Alsace

C'est la collection de tous les grands vins d'Alsace auxquels la Confrérie Saint-Etienne a décerné depuis 1947 son « Sigille » de qualité, l'une des plus prestigieuses distinctions accordées aux vins de la région.

Le Sigille de la Confrérie Saint-Etienne n'est décerné qu'aux vins d'Alsace répondant à des normes très sévères de qualité et de typicité à la fois dans leur appellation, leur cépage, leur millésime voire leur terroir, et dûment contrôlées à l'aveugle par des jurys de professionnels.

Seuls les vins des Confrères sont admis à concourir aux dégustations annuelles du Sigille, les bouteilles présentées devant provenir obligatoirement de l'avant-dernier millésime ou des millésimes antérieurs.

Le Sigille est matérialisé sur les bouteilles par un macaron ou une bandelette portant le sceau de la Confrérie, la signature de son Receveur ainsi qu'un numéro d'ordre.

A raison de 12 bouteilles pour chaque vin sigillé, l'œnothèque comporte actuellement quelque 60000 bouteilles ; alignées dans la cave du château de Kientzheim, maintenues à hygrométrie et température constantes (10°C), elles sont considérées comme la mémoire du vignoble alsacien. Les bouteilles sont ensachées pour préserver l'intégrité de leur étiquetage et les bouchons remplacés tous les vingt ans pour une parfaite conservation.

Le soin de l'Œnothèque incombe aux Jeunes Conseillers, sous le contrôle du Maître de l'Œnothèque.

La Confrérie organise, régulièrement selon des thèmes variés et sur demande de Confrères, des séminaires de dégustation de vieux millésimes.

La Collection Méquillet

L'œnothèque de la Confrérie Saint-Etienne renferme une collection de très anciens millésimes de vins d'Alsace datant des années 1834 à 1937, constituant la collection Méquillet.

Constituée à l'origine de 581 bouteilles, cette collection a été remise en 1962 à la Confrérie Saint-Etienne par le Consistoire Protestant de Colmar : il en avait fortuitement fait la découverte dans la cave murée d'une villa de Colmar, sise rue Bruat, qui lui avait été léguée par une demoiselle Méquillet dont la famille possédait d'importants vignobles à Riquewihr.

L'inventaire et la description précise de ces vins ont été réalisés le 12 avril 1962 par Maître Louis Kléber, huissier de justice à Ribeauvillé, à la requête de René Kuehn, Grand-Maître 1962 de la Confrérie Saint-Etienne.

L'évaluation qualitative des différents cépages et millésimes de la collection eut lieu ensuite le 12 juin 1962 à l'occasion de la dégustation d'un échantillon représentatif de neuf bouteilles par le Grand-Maître précité, le Receveur Joseph Dreyer et treize Grands Conseillers entourés de Joseph Schwartz, ingénieur à l'INRA, et de Camille Muller, inspecteur de la répression des fraudes.

Un reportage photographique confié au photographe officiel du département du Haut-Rhin immortalisait de son côté la dégustation qui a conclu à la parfaite qualité et à l'excellente conservation des vins dégustés, témoignant ainsi « s'il en était besoin » de l'aptitude des grands cépages d'Alsace à une longue garde.